PUBLIÉ LE 05/06/2026

Décision du 05/06/2026 portant modification de la liste mentionnée au 1° de l’article L. 5126-6 du code de la santé publique

RÉFÉRENTIELS - MÉDICAMENTS EN RÉTROCESSION

La directrice générale de l’Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 5126-6, R. 5126-58 et R. 5126-59 ;

Vu la décision du 16 janvier 2024 modifiée portant inscription sur la liste mentionnée au 1° de l’article L.5126-6 du code de la santé publique ;

Décide :

Article 1 : L’annexe de la décision du 16 janvier 2024 susvisée est modifiée comme suit :

Les spécialités suivantes sont ajoutées :

Dans la catégorie « Autres médicaments » :

Nom de la spécialité	Code CIS	Exploitant
Opsaren 10 mg, comprimé pelliculé	64505531	Renata Pharmaceuticals (Ireland) Limited

Dans la catégorie « Médicaments bénéficiant d’une autorisation d’importation » :

Nom de la spécialité	Exploitant
Bosentan Sun 125 mg, compresse rivestite con film	Viatris Sante

Article 2 : La présente décision est publiée sur le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 5 juin 2026

Catherine PAUGAM-BURTZ
Directrice générale